

**21 - Centre de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences
– Validation du projet – Lancement des marchés de travaux d'aménagement
intérieur – Approbation
Groupe Communiste : Katell FAVENNEC**

Madame le Maire, cher.e.s collègues,

Chaque année en France, 225 000 femmes déclarent avoir été victimes de violences conjugales et 580 000 femmes font face à des violences sexuelles. Sur la métropole Nantaise, l'Agence Urbaine de la Région Nantaise (AURAN) estime à 24 500 le nombre de femmes victimes chaque année de violences physiques et/ou sexuelles et 550 enfants seraient co-victimes.

En France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint, on compte près de 160 décès par an.

Au delà de ces terribles chiffres, il y a des vies qui basculent, de graves problèmes de santé physique, mentale, sexuelle et reproductive, des coûts sociaux et économiques élevés pour les femmes, leur famille et la société, comme l'indique l'Organisation Mondiale de la Santé.

Outre les séquelles physiques graves qui peuvent entraîner l'isolement, l'inaptitude au travail avec perte de revenu, la non-participation à des activités régulières et une capacité limitée à prendre soin d'elles mêmes et de leurs enfants, les violences faites aux femmes sont particulièrement traumatisantes sur le plan psychologique et neurologique.

Ainsi, 58 % des femmes victimes de violences conjugales risquent de développer un état de stress-post-traumatique, c'est 80 % pour les victimes de viols.

Ces troubles chroniques peuvent s'installer sur des années, avec un impact catastrophique sur la vie des victimes traumatisées : épisodes dépressifs à répétition, risques suicidaires, troubles anxieux généralisés, troubles de la personnalité, du sommeil, du comportement alimentaire, entre autre, si les victimes ne sont pas prises en charge, ce qui est malheureusement bien souvent le cas.

Face à ce problème de santé publique issu de rapports de domination, l'indispensable prévention passe par l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Si l'État doit mettre en œuvre des politiques publiques à la hauteur des enjeux – et nous sommes loin du compte en la matière - dans leurs domaines de compétences, les collectivités ont une responsabilité à assumer.

De ce point de vue, la Ville de Nantes porte des actions spécifiques transversales en matière d'éducation, de sport, de jeunesse, de petite enfance, d'action sociale et naturellement de santé publique.

Avec la délibération soumise à notre vote, nous répondons également à l'enjeu de l'écoute et l'accompagnement. Plus les victimes sont écoutées, reconnues, soignées et accompagnées par des professionnels formés, meilleur est leur état de santé.

Pour la première fois en France, une collectivité porte un projet global qui s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. De la prise en charge à l'accompagnement, en passant par le suivi

médical, psychologique, social et juridique, avec l'ensemble des partenaires concernés, il ambitionne de soutenir ces femmes victimes pour favoriser leur reconstruction.

Madame le Maire, cher.e.s collègues, avec la réalisation de ce projet, à notre échelle, notre majorité municipale contribue au combat féministe émancipateur qui a trouvé un écho mondial avec la libération de la parole des femmes. Les élu.e.s Communistes et Républicains sont fiers d'être de ce combat.

Merci de votre attention